

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} novembre 2021

Le budget 2022 de la Ville présente un véritable renforcement des effectifs de l'administration communale

Le budget 2022 de la Ville d'Yverdon-les-Bains présente un excédent de charges de 8.69 millions de francs. Plusieurs effets se conjuguent : création de nouvelles places d'accueil de jour, augmentation importante des effectifs du personnel, soutien aux activités culturelles suite à la crise sanitaire et impact de la réforme de la fiscalité des entreprises. Parallèlement, on note une progression de nouveaux revenus, en particulier des recettes liées aux taxes communales, aux émoluments administratifs, à l'énergie et à des revenus extraordinaires. Le budget présente également une augmentation des charges au niveau des biens et services et des amortissements. Au vu des importants projets d'investissements en cours, le niveau de l'endettement reste sous pression, mais sous contrôle, dans un contexte où les recettes fiscales sont supposées stables.

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a adopté le projet de budget 2022 en date du 6 octobre 2021, réalisé en collaboration avec l'ensemble des services de l'administration. Le budget a été élaboré en maintenant la qualité de l'ensemble des services offerts actuellement à la collectivité. Il présente une marge d'autofinancement positive de 14.52 millions de francs, en baisse de 5.42 millions par rapport à 2020.

Le budget 2022 propose de réallouer une partie des moyens financiers à disposition de la collectivité vers le fonctionnement de la Ville, tout en respectant un niveau d'investissements permettant d'entretenir et de faire évoluer l'outil de travail et le patrimoine de la Ville, et en garantissant une injection financière suffisante dans l'économie locale et régionale dans le cadre de la sortie de crise sanitaire, en tant qu'élément de relance.

Le total brut des charges s'élève à 268.39 millions de francs. Le budget 2022 prévoit des augmentations de charges dans les domaines du personnel avec notamment la création de nouveaux postes supplémentaires, un prix plus élevé pour l'achat de l'énergie (eau, gaz et électricité), des hausses de subventions pour les activités culturelles et sportives, ainsi qu'une hausse des amortissements liés aux récents investissements. L'effectif du personnel communal augmente de 39.67 postes, principalement dans les domaines des Services des énergies et de la sécurité publique. En contrepartie, le projet prévoit une diminution des honoraires et prestations de services, de la participation à la cohésion sociale, des charges d'intérêts passifs et de l'amélioration des bâtiments communaux.

Du côté des revenus, la prévision budgétaire atteint un total de 259.69 millions de francs. Les recettes fiscales connaissent une augmentation de 1.4%, en raison des conséquences de la RIE III sur le produit de l'impôt sur le capital des personnes morales et de la prise en compte des impacts fiscaux liés au Covid-19. L'aide financière fédérale suite à l'acceptation de la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) est maintenue. De nouveaux revenus sont proposés, comme une augmentation des émoluments du contrôle des habitants et de la police des constructions, de la taxe d'épuration, du prix de vente de l'eau, un prix de l'énergie plus élevé pour l'électricité et le gaz et deux acomptes sur des terrains à Verdan et au PST.

Un important travail d'analyse a été effectué concernant le niveau des investissements sur la base du nouveau programme de législature 2021-2026. Le plan des investissements révisé pour la période 2021-2030 prévoit des dépenses en 2022 de CHF 32.47 millions liées à de gros projets (STEP 2018, Stade municipal, Château, affichage frontal des bâtiments scolaires, fibre optique FTTH), pour une moyenne annuelle jusqu'en 2026 de CHF 33 millions. Ce plan

des investissements, bien qu'ajusté chaque année, montre la direction dans laquelle la dette se projette actuellement. Pour y faire face, la Municipalité proposera de nouvelles sources de financement, à l'exemple de la valorisation foncière d'une partie du patrimoine communal.